

Communiqué de presse

Le Conseil d'Etat refuse de reconnaître l'existence de déserts médicaux et leur impact sur la santé.

Le recours visant à faire reconnaître la situation et à obliger l'Etat à agir, mené par l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux, défendue Me Corinne Lepage, est rejeté

L'ACCDM représentée par Maître Corinne Lepage a réclamé au Conseil d'Etat de statuer sur la carence sanitaire représentée par les déserts médicaux, carence sanitaire qui est responsable d'une inégalité de chances de citoyens Français devant la santé et d'enjoindre l'Etat de prendre toutes mesures nécessaires à rétablir un droit égalitaire et constitutionnel à la santé pour tous les Français.

Le Conseil d'Etat ne reconnaît pas la carence sanitaire liée au désert médical quand bien même toutes les preuves de cette inégalité de chances, lui ont été fournies dans notre recours. Au recours avaient pourtant été joints les rapports qui le démontrent formellement, dont le rapport sénatorial de Messieurs Maurey et Longeot de janvier 2020, des rapports publiés en 2022 par E. Vigneron à la demande de l'AMRF, il existe bien une perte d'espérance de vie des citoyens vivant dans les déserts médicaux.

Le Conseil d'Etat refuse de reconnaître l'état de fait et les incapacités du gouvernement à régler le problème des déserts médicaux alors même que les plans santé successifs dont « Ma santé 2022 » ne résolvent pas la problématique.

L'ACCDM qui défend les 8 à 9 Millions de Français sans médecin prend acte de cette incapacité du Conseil d'Etat à reconnaître la réalité et la gravité de la problématique des déserts médicaux et de l'urgence sanitaire représentée par ce fléau.

Elle demande aux candidats à la Présidence de la République, de s'emparer de ce sujet, et de se démarquer les uns des autres, en faisant des propositions tangibles, efficaces et courageuses et à effet immédiat pour rétablir sur tout le territoire une prise en charge égalitaire de la santé pour tous.

Les citoyens paient leurs cotisations sociales, les uns sont soignés d'autres pas, l'ACCDM continuera à se battre pour rétablir ce droit à la santé pour tous et auditionnera le 08 mars 2022 à Laval, les candidats à la Présidence de la République ou leurs représentants sur leurs solutions pour lutter contre les déserts médicaux. De nombreuses réponses positives sont déjà arrivées à l'association. Ces auditions seront filmées et diffusées le lendemain sur le site de l'association : desertsmedicaux.org

Nous attendons également les réponses à notre lettre ouverte qui leur a été adressée. Des réponses sont déjà en ligne sur notre site.

Maxime LEBIGOT - Président ACCDM – 06 14 93 89 45

Dr Laure ARTRU - Vice présidente en charge de la Sarthe - 06 70 93 01 97

Maitre Corinne LEPAGE - Avocate à la cour – 01 42 90 98 01